

DOSSIERS AUTOCARS DU CONSEIL REGIONAL OCCITANIE **(MAISON DE REGION DU GARD)**

Sont concernés :

- Les élèves d'Arles scolarisés à Nîmes (ligne 130)
- Les élèves de Tarascon scolarisés à Nîmes ou à Avignon (ligne 151)
- Les étudiants et les apprentis
- Les élèves inscrits dans un établissement public ou privé sous contrat avec l'état

Pièces à fournir :

- ✓ 2 photos (une à apposer sur le dossier d'inscription et une à apposer sur l'attestation provisoire à remettre)
 - ✓ Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité, gaz ou téléphone....)
 - ✓ Un certificat de scolarité 2024-2025
 - ✓ Ou un document justifiant de l'inscription 2024-2025
-
- Remettre à l'élève l'attestation provisoire, ci-après.
 - Puis envoyer les documents au service mobilités et déplacements ACCM afin de créer la carte.

GRATUITE POUR LA DELIVRANCE D'UN CONTRAT **SCOLAIRE SUR LE RESEAU LIO** **UNIQUEMENT**

- **VALABLE DURANT LA PERIODE SCOLAIRE**
- **POUR UN ALLER / RETOUR**
- **EN CAR**



Tout dossier reçu après le 31 juillet se verra appliquer une pénalité de retard de 25€ et ne sera pas assuré d'être traité pour la rentrée. Tout dossier incomplet sera renvoyé

ÉLÈVE

1^{ère} demande Renouvellement

Préférez l'inscription et le paiement en ligne sur : lio-occitanie.fr

Nom : Prénom :

Date de naissance : [][] [][] [][][][] Sexe : Masculin Féminin

PHOTO
Obligatoire

REPRÉSENTANT LÉGAL

À remplir obligatoirement

Nom : Prénom :

Date de naissance : [][] [][] [][][][]

Adresse complète : Code postal : [][][][][][]

Commune : Portable 1 : [][][][][][][][]

Téléphone : [][][][][][][][][][] Portable 2 : [][][][][][][][]

E-mail : @ En cochant cette case, j'accepte de recevoir des SMS en cas de perturbation sur le réseau ou d'alerte météo.

L'élève est en garde alternée : oui non

Si oui indiquer la commune d'habitation du 2^{ème} parent avec justificatif de domicile

SCOLARITÉ

Nom de l'établissement scolaire : Commune :

préciser : école, collège, lycée, lycée professionnel, etc

Régime : interne demi-pensionnaire ou externe

Maternelle / Primaire		Collège	Lycée					
<input type="checkbox"/> PS	<input type="checkbox"/> CP	<input type="checkbox"/> 6 ^e	<input type="checkbox"/> 2 ^{de}	<input type="checkbox"/> Bac Pro*				
<input type="checkbox"/> MS	<input type="checkbox"/> CE1	<input type="checkbox"/> 5 ^e	<input type="checkbox"/> 1 ^e	<input type="checkbox"/> CAP*				
<input type="checkbox"/> GS	<input type="checkbox"/> CE2	<input type="checkbox"/> 4 ^e	<input type="checkbox"/> T ^{ale}	<input type="checkbox"/> autres*				
	<input type="checkbox"/> CM1	<input type="checkbox"/> 3 ^e	<input type="checkbox"/> ULIS					
	<input type="checkbox"/> CM2	<input type="checkbox"/> SEGPA	Langues vivantes*:	Enseignement de spécialités*:	Enseignements optionnels en 2^{de}*:	Section particulière*		
	<input type="checkbox"/> ULIS	<input type="checkbox"/> MLDS	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1		
		<input type="checkbox"/> ULIS	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2		
		<input type="checkbox"/> Section sportive	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 3		
		<input type="checkbox"/> autre (préciser)						

Avez-vous obtenu une Dérogation : Oui Non
(si oui, joindre obligatoirement une copie de l'attestation)

NB : une dérogation de l'Éducation Nationale ne vaut pas acceptation de la prise en charge de la gratuité du transport scolaire par la Région
*à préciser obligatoirement si le choix de l'enseignement justifie le non-respect de la sectorisation scolaire

TRANSPORT

Mode de transport souhaité (1): Autocar Train

Trajet demandé : Commune de montée Nom de l'arrêt ou gare
(ALLER) Commune de descente Nom de l'arrêt ou gare

(1) : Seule la Région a autorité pour décider, après instruction des droits au transport des élèves, du mode de transport (autocar ou train), du réseau utilisé.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Gratuit Pénalité : 25,00€ 195,00€ Rejet

Date de réception : [][] [][] [][][][]



Ne sont pas concernés par cet imprimé, les élèves qui résident et qui sont scolarisés dans un même territoire tel que : NIMES METROPOLE, SMTBA(Ales), COGA(Avignon), CAGR(Bagnols).

Ne sont pas concernés par cet imprimé, les apprentis et étudiants qui peuvent s'adresser directement à l'agence commerciale de Nîmes ou télécharger l'appli liO Occitanie ou retrouver toutes les informations sur le site lio-occitanie.fr

CONDITIONS D'ACCÈS

Les conditions du statut d'ayant-droit ouvrant les droits à la gratuité :

- Habiter dans le Gard
- Habiter à plus de 3 Kms de l'établissement scolaire
- Être scolarisé(e) de la petite section de maternelle jusqu'à la fin des études secondaires (hors apprentis) dans un établissement public ou privé sous contrat d'association avec l'État relevant des Ministères de l'Éducation Nationale, de l'Agriculture ou de la Défense
- Être scolarisé(e) dans son établissement de secteur ou sur dérogation ou décision d'affectation. (sous conditions d'éligibilité : voir article 2.b du règlement du transport scolaire régional)

Toute inscription tardive au-delà du 31 juillet 2024 se verra appliquer une majoration forfaitaire de 25€.

Dans le cas contraire l'élève est non-ayant-droit à la gratuité et devra s'acquitter d'un abonnement annuel. Voir détail sur le site lio-occitanie.fr

TARIFS ET DROITS

Mode transport	DÉTAILS DES DROITS	Ayant droit	Tarif avec pénalités de retard (ayants-droits après le 31/07)	Non ayant droit
Autocar liO	Abonnement ouvrant droit au transport sur le réseau liO autocar en libre circulation sur les lignes régulières du 1 ^{er} jour de la rentrée scolaire au 31 août 2025 et aux services scolaires du 1 ^{er} jour de la rentrée scolaire au 5 juillet 2025.	Gratuit	25€	195€
Train liO	Abonnement ouvrant droit à 1 Aller/retour par jour (pour les élèves demi-pensionnaires ou externes) ou à 1 Aller/retour par semaine (pour les élèves internes) sur le réseau liO train du 1 ^{er} jour de la rentrée scolaire 2024 au 5 juillet 2025 et à une libre circulation sur le réseau liO autocar de lignes régulières du 1 ^{er} septembre au 31 août 2025	Gratuit	25€	195€

Les élèves ayant-droit peuvent être autorisés par la Région Occitanie à circuler sur un autre réseau (ALES*Y, Tango!, UGGO, le Sept,...) conformément au règlement du transport scolaire régional dans la limite de 1 Aller/retour par jour pour les élèves demi-pensionnaires ou externes ou d'un Aller/retour par semaine pour les élèves internes. Pour tout trajet supplément les élèves devront s'acquitter d'un titre commercial.

Merci de joindre si nécessaire le règlement par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC en indiquant au dos les nom, prénom et date de naissance de l'élève. L'abonnement scolaire sera délivré après règlement de la somme due (voir détail des tarifs dans le cadre ci-dessus)

Je soussigné(e) certifie l'exactitude des renseignements portés sur cet imprimé et m'engage à signaler sans délai tout changement intervenu dans la situation de mon enfant.
J'ai lu et j'accepte le règlement régional des transports scolaires, consultable sur lio-occitanie.fr

Date :

Signature du représentant légal :

L'élève :

Pour plus d'informations contactez le : [0 806 800 350](tel:0806800350) Service gratuit * prix appel

Maison de la Région - Service régional des Mobilité du Gard
Triangle de la gare - 21 Allée Boissy d'Anglas - 30900 NIMES

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES TRANSPORTS SCOLAIRES

(extraits)

L'élève non inscrit aux transports scolaires, qui ne dispose donc pas de titre de transport liO autocar valable à la rentrée, bénéficie d'une période de tolérance de 10 jours ouvrés afin de régulariser sa situation.

L'élève a l'obligation de faire sa demande de titre de transport scolaire lors de cette période auprès de la Région.

Au terme de ce délai l'élève est en infraction :

Pour accéder au transport, l'élève devra payer un titre de transport commercial.

À défaut d'un titre de transport, **l'élève en infraction, sera redevable d'une amende de 50€.**

Ces éléments issus du règlement des transports sont consultables sur le site Internet : lio-occitanie.fr

DUPLICATA

Carte liO autocar ou abonnement liO train, volé ou détérioré :

Demande à faire directement à partir de votre compte transport via le site des inscriptions, ou en venant à la Maison de Région, ou par courrier au Service Régional des Mobilités du Gard.
Le duplicata sera délivré contre la somme de 10€.

Voir le site lio-occitanie.fr ou appeler le [0 806 800 350](tel:0806800350) Service gratuit * prix appel